

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

COMMISSION DES FINANCES 78ème session Rome, 8 octobre 2015 UNIDROIT 2015 F.C. (78) 3

Original: anglais/français

Septembre 2015

Point n° 5 de l'ordre du jour: Ajustements au budget de l'exercice financier 2015

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire Explication des ajustements proposés par le Secrétariat au

budget 2015

Action demandée Avis à transmettre à l'Assemblée Générale lors de sa 74ème

session

Documents connexes UNIDROIT 2014 - Budget 2015; UNIDROIT 2015 - Comptes des

recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2014

- 1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.
- 2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat considère qu'il est nécessaire d'introduire quelques ajustements au budget de l'exercice financier 2015, comme cela est indiqué dans les notes au budget révisé qui figurent dans l'Annexe I au présent document. Le Secrétariat estime prudent d'anticiper un manque à gagner dans les recettes ordinaires égal au manque de l'exercice financier 2014 (144.805,68 €). Le Secrétariat propose de compenser cette perte de ressources ainsi que toute dépense imprévue en 2015 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres et estime que, même en cas de perte dans les recettes, les comptes pour l'exercice financier 2015 pourraient faire apparaître un solde positif modéré.
- 3. Conformément au Règlement 38(4)a, la Commission des Finances, lors de sa 77ème session (Rome, 2 avril 2015) a pris note des Comptes de l'exercice financier 2014 et a autorisé le Secrétariat à utiliser l'excédent pour "des travaux urgents de réparation des bâtiments, la conciergerie et l'installation de la climatisation et pour remplacer le matériel de bureau obsolète". Les informations sur les dépenses effectuées en vertu de cette autorisation se trouvent dans les notes aux ajustements proposés sur les dépenses.
- 4. La Commission des Finances est invitée à examiner les ajustements proposés au budget de l'exercice financier 2015, tels qu'ils figurent en Annexe I, et à recommander leur approbation par l'Assemblée Générale à sa 74ème session.

2

ANNEXE I

AJUSTEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2015

RECETTES (en Euro)

	2015			
	Budget	Recettes effectives	Solde	
Recettes				
Excédent des exercices financiers précédents	0,00	36.557,84	36.557,84	
Chapitre 1: Contributions des Etats membres				
Art. 2 (Contributions des Etats membres) ¹	2.223.870,00	2.079.064,32	-144.805,68	
Chapitre 2: Autres recettes:				
Art. 1 (Intérêt)	1.000,00	1.000,00	0,00	
Art. 2 (Contributions aux frais généraux)	15.000,00	15.000,00	0,00	
Art. 3 (Vente des publications)	16.811,00	18.505,50	1.694,50	
Chapitre3: Divers				
Crédit remboursement taxes ²	15.000,00	6.500,00	-8.500,00	
Total des recettes	2.271.681,00	2.156.627,66	-115.053,34	

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RECETTES AJUSTEES

- Les comptes finaux de l'exercice financier 2014 montrent un solde total de 36.557,84 €. Selon la pratique budgétaire en vigueur depuis 2012, aucun budget anticipé ou déficit n'est pris en compte pour la préparation des estimations des exercices financiers suivants et dans les calculs des contributions des Etats membres. L'emploi des excédents est réglementé par l'article 38(4) du Règlement d'Unidroit. Conformément à l'autorisation de la Commission des Finances, lors de sa 75ème session, le Secrétariat est autorisé à dépenser l'excédent des années précédentes pour le cycle budgétaire actuel.
- Etant donné que le niveau des arriérés de l'exercice financier 2014 est allé au-delà de la tendance récente observée des arriérés et des retards dans le paiement des contributions, le Secrétariat estime prudent d'anticiper un manque à gagner tout aussi significatif concernant les contributions des Etats membres en 2015, mais n'envisage pas de demander des fonds supplémentaires. Le Secrétariat propose au contraire de compenser cette perte de ressources ainsi que toute dépense imprévue en 2015 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres et estime que, même en cas de perte dans les recettes, les comptes pour l'exercice financier 2015 pourraient faire apparaître un solde positif modéré.
- Il y a un ressortissant des Etats-Unis employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document, pour lequel le remboursement des taxes, pour cette année, est attendu par UNIDROIT en vertu de l'Accord de remboursement des taxes UNIDROIT -Etats-Unis.

DEPENSES (en Euro)¹

DEFENSES (en	,		
	Budget	Prévision	Solde
Chapitre 1 – Réunions et frais de voyage			
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent) ²	48.000,00	41.048,16	6.951,84
Art. 2 (Commissaire aux comptes)	3.869,60	3.869,60	0,00
Art. 3 (Tribunal administratif)	0,00	0,00	0,00
Art. 4 (Comités d'experts) ³	88.000,00	50.630,00	37.370,00
Art. 5 (Missions et promotion des activités)	50.000,00	41.500,00	8.500,00
Art. 6 (Interprètes)	35.500,00	17.673,36	17.826,64
Art. 7 (Représentation)	7.000,00	7.000,00	0,00
Total partiel	232.369,60	161.721,12	70.648,48
Chapitre 2 – Rémunérations			
Art.1 (Rémunérations personnel cat. A. B et C et	1 207 201 10	1 100 500 00	10 501 10
consultant) ⁴ Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels)	1.207.081,40	1.188.500,00	18.581,40
Art. 3 (Remboursement taxes) ⁵	20.000,00	11.732,91	8.267,09
Total partiel	15.000,00	6.500,00	8.500,00
Total partiel	1.242.081,40	1.206.732,91	35.348,49
Chapitre 3 – Charges sociales Art. 1 (Assurance invalidité, retraite et maladie) ⁶	400 000 00	272.000.00	F1 000 00
	429.230,00	378.000,00	51.230,00
Art. 2 (Assurance accidents) Art. 3 (Indemnité personnel à la retraite)	8.500,00	8.786,89	-286,89
	2.500,00	1.861,12	638,88
Total partiel	440.230,00	388.648,01	51.581,99
	20.000.00	46 505 70	2 404 22
Chapitre 4 – Frais d'administration	20.000,00	16.595,78	3.404,23
Art. 1 (Papeterie)	23.000,00	12.959,91	10.040,09
Art. 2 (Téléphone, télécopie et Internet)	10.000,00	7.855,92	2.144,08
Art. 3 (Correspondance)	5.000,00	6.580,43	-1.580,43
Art. 4 (Divers)	15.000,00	8.321,07	6.678,93
Art. 5 (Impression des publications)	73.000,00	52.313,10	20.686,90
Total partiel			
Chapitre 5 – Frais d'entretien			
Art. 1 (Electricité)	18.000,00	12.834,80	5.165,21
Art. 2 (Chauffage)	28.000,00	14.000,00	14.000,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	10.500,00	-3.500,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	12.000,00	10.994,13	1.005,87
Art. 5 (Matériel de bureau)	23.000,00	22.212,00	788,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics) ⁷	30.000,00	83.188,96	-53.188,96
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	45.000,00	34.927,26	10.072,74
Total partiel	163.000,00	188.657,15	-25.657,15
Total partie.	103.000,00	100.037,13	23.037,13
Chapitre 6 – Bibliothèque			
Art. 1 (Achat de livres)	90.000,00	90.000,00	0,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	9.000,00	0,00
Art. 3 (Logiciel) ⁸	22.000,00	30.077,31	-8.077,31
Total partiel	121.000,00	129.077,31	-8.077,31
	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,

NOTES EXPLICATIVES SUR LES DEPENSES AJUSTEES

- Sauf indication contraire, les dépenses moins importantes que prévues reflètent les mécanismes de contrôle des dépenses adoptés par le Secrétariat compte tenu du manque à gagner prévu représenté par le non-paiement des contributions pour l'exercice en cours.
- Les économies faites dans cet article du budget ont été possibles grâce à l'initiative des Gouvernements de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil de Direction, et aux efforts déployés par le Secrétariat en vue d'aider les membres du Conseil de Direction dans l'achat de leurs billets, de façon à profiter de tarifs avantageux, limitant de fait les frais de voyage.
- Les dépenses moins importantes que prévues pour ce chapitre sont dues au besoin de reporter la quatrième session du *Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre*, établi par la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés suite au retrait de l'offre de la part d'un Etat membre d'accueillir la session en 2015. De surcroît, the projet conjoint ELI/UNIDROIT pour l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale bénéficie maintenant du soutien financier de la Commission européenne à l'Institut de droit européen (ELI).
- La réduction des dépenses estimée tient compte du départ à la retraite anticipé d'un membre du personnel au dernier trimestre de 2015, ainsi que du remboursement du salaire d'un membre du personnel détaché auprès de l'UNESCO du mois de juillet au mois de décembre 2015 pour travailler sur un projet d'intérêt commun aux deux organisations.
- Il y a un ressortissant des Etats-Unis employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document, pour lequel le remboursement des taxes, pour cette année, doit être effectué par UNIDROIT (voir également la note 3 des recettes ajustées)
- Les estimations de dépenses prévues pour ce chapitre pour l'année 2015 montrent une projection du coût réel du régime de santé et de retraite du personnel d'UNIDROIT en 2014. Certains nouveaux membres du personnel bénéficient d'un régime de santé et de retraite autre que l'INPS, à un coût inférieur.
- Les dépenses plus importantes au chapitre 5 (Frais d'entretien), en particulier l'article 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics) attestent les dépenses effectuées ou à effectuer par le Secrétariat en 2015 en utilisant l'excédent reporté de l'exercice financier 2014 (36.557,84 €), conformément à l'autorisation de la Commission des Finances lors de sa 75ème session. La ventilation détaillée de ces dépenses est la suivante:

Dépenses 2015 en parties couvertes par l'excédent de financier précédent	e l'exercice
Installation de la climatisation	7.387,16
Installation de caméras de sécurité	6.000,00
Travaux d'adaptation dans l'immeuble	7.500,00
Peintures partielles de l'immeuble Achat et installation d'un projecteur et d'un écran de	10.103,39
projection rétractable pour la salle de réunion principale	28.363,96
Installation d'écrans sur le podium de la salle de réunion	11.636,04
Restauration de meubles anciens	2.000,00
Total	61.354,51

Les dépenses plus élevées s'expliquent par le coût des nouveaux abonnements aux bases de données en ligne offrant des documents juridiques dans des langues autre que l'anglais.